



Agriculture : emploi et handicap

État des lieux
et perspectives

FÉVRIER 2024

SOMMAIRE

Éditorial de l'Agefiph	P. 3
Avant-propos - Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	P. 4
① Emploi dans l'agriculture : des opportunités pour les personnes en situation de handicap ?	P. 5-10
② Agriculture, emploi et handicap : panorama en chiffres	P. 11
③ Étudiants en situation de handicap dans le secteur agricole : des acteurs engagés à leurs côtés	P. 12-13
④ Des outils pour compenser le handicap	P. 14-15
⑤ Des actions soutenues par l'Agefiph et ses partenaires	P. 16-19

ÉDITORIAL

Les publications de l'Observatoire de l'emploi et du handicap de l'Agefiph visent la production et le partage de connaissances autour de la place des personnes en situation de handicap dans toutes les dimensions de l'emploi. Il s'agit de l'une des actions clés de notre plan stratégique 2023–2027. Dans ce numéro, nous avons choisi de nous intéresser au secteur de l'agriculture.

Contrairement à certaines représentations, agriculture, emploi et handicap sont compatibles. En effet, en 2022, 2,2% des personnes handicapées en emploi exerçaient une profession relevant de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture ou de travaux forestiers et ruraux, soit environ 25 000 travailleurs (2,4% pour l'ensemble des personnes en emploi).

L'agriculture recrute ! Ce secteur qui comprend cultures, élevage, chasse, pêche et sylviculture, emploie 722 000 personnes, et recrute, chaque année 50 000 personnes. Les personnes en situation de handicap y ont toute leur place. En octobre 2023, 5,1% des demandeurs d'emploi en situation de handicap ont recherché un emploi dans le secteur de l'agriculture.

Les écoles, comme AgroParisTech, l'ont d'ailleurs bien compris puisqu'elles proposent un accompagnement spécifique pour les élèves en situation de handicap.

Ces dernières années, l'introduction des nouvelles technologies, la mécanisation, et l'évolution des matériels ont rendu les métiers de l'agriculture plus sûrs et moins contraignants physiquement que par le passé. Par ailleurs, les entreprises et exploitations agricoles sont souvent à taille humaine, ce qui favorise l'intégration.

Mais pour aller encore plus loin, quand c'est nécessaire, l'Agefiph propose des outils pour compenser le handicap, comme l'étude ergonomique, l'aide à l'adaptation des situations de travail ou la reconnaissance de lourdeur du handicap (RLH). Ces dispositifs sont mis en œuvre avec nos partenaires, la MSA,



CHRISTOPHE ROTH
Président de l'Agefiph

France Travail, Cap emploi, les services de prévention et de santé au travail, afin de permettre un accès et une sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

Qu'il s'agisse de formation, d'opportunités professionnelles, d'aménagement de situations de travail ou d'accompagnements possibles, les obstacles à l'emploi d'une personne en situation de handicap dans les métiers de l'agriculture peuvent être levés.

Alors dans l'agriculture aussi, activons le progrès !



— AVANT-PROPOS

Marc Fesneau - ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est au cœur d'enjeux multiples, essentiels à l'équilibre de notre société. Il crée les conditions permettant la production nécessaire à une alimentation saine et équilibrée, il est tourné vers l'avenir en assurant la formation de ses acteurs dans le respect des valeurs qui nous animent, il est attentif à tous en développant des politiques sociales adaptées à ceux qui en ont besoin.

Ces enjeux se rencontrent et se renforcent mutuellement. Ils nous font collectivement progresser. Le Ministère et le monde agricole se mobilisent particulièrement pour inventer et animer les instruments de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Et l'emploi demeure une de nos préoccupations fortes.

De nouvelles perspectives professionnelles apparaissent dans le secteur agricole, liées à l'évolution des modes de vie et à la transformation de la société. L'exercice des métiers évolue, pouvant créer des besoins en main d'œuvre de qualification différenciée. Les personnes qui font le choix d'une activité relevant du secteur agricole sont de moins en moins issues du monde agricole. La société se mélange, les parcours se croisent, laissant des opportunités à tous.

Les personnes en situation de handicap ont toujours été présentes dans le secteur agricole, parce qu'elles en sont issues ou parce qu'elles y trouvent les conditions d'insertion qui leur sont les plus favorables. Les enquêtes montrent cependant que les mêmes types d'emploi sont souvent pourvus. Il nous appartient aujourd'hui d'être plus ambitieux et d'élargir les possibilités d'emplois offertes. Tout le permet. L'avancée des techniques, la modification des conditions de production, le changement des métiers ouvrent des perspectives nouvelles d'emploi. Les besoins évoluent. Les personnes en situation de handicap peuvent être un atout formidable pour le futur du secteur agricole et agroalimentaire. Elles peuvent pleinement contribuer à son développement en y apportant le savoir-faire professionnel que les activités requièrent.

La qualification est l'atout premier de l'insertion en raison de la forte technicité de très nombreux emplois. Le Ministère a toujours fait de la formation l'une de ses priorités. Il accueille dans les établissements d'enseignement technique ou supérieur dont il a la tutelle, un nombre croissant d'étudiants en situation de handicap. Les outils pédagogiques sont sans cesse adaptés et les moyens financiers accordés pour accompagner les jeunes dans leur cursus et assurer leur diplomation. C'est ainsi que les personnes en situation de handicap trouveront leur place au sein d'un secteur agricole et alimentaire dont les besoins en emploi peuvent être importants et très diversifiés.

L'Agriculture est un secteur en évolution. Il existe non pas une mais plusieurs agricultures. Leur avenir dépendra des femmes et des hommes qui le conduiront et les personnes en situation de handicap peuvent y avoir toute leur place.

1 EMPLOI DANS L'AGRICULTURE : DES OPPORTUNITÉS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?



CAROLINE SCHECHTER,
Haute fonctionnaire en charge du Handicap et de l'Inclusion

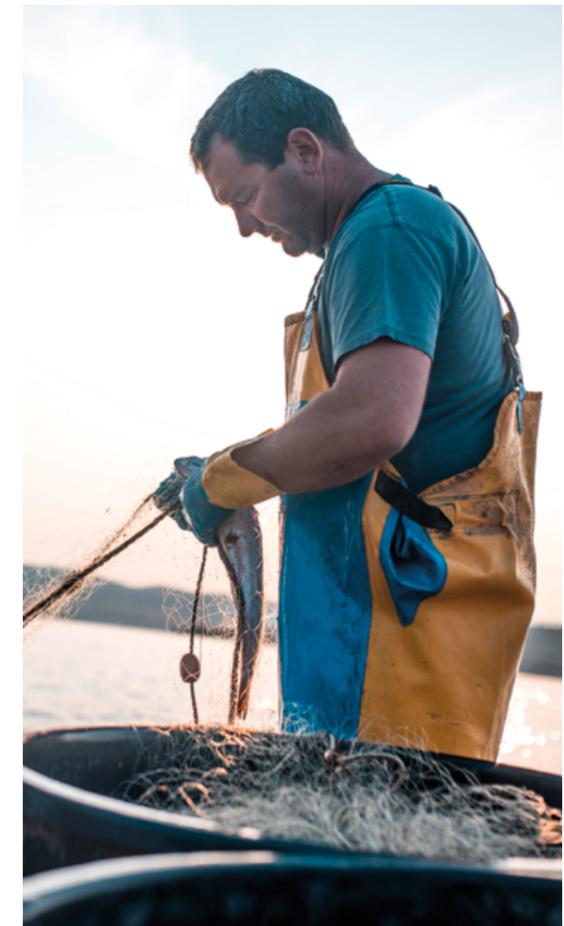
Un monde agricole solidaire et engagé pour une dynamique inclusive.

Le monde agricole, peut-être parce qu'il est au plus près de la nature, est très sensible à l'idée d'intégration, particulièrement pour les plus fragiles d'entre nous. Ses acteurs ont toujours été déterminés

à soutenir au mieux ceux qui en ont le plus besoin, notamment au travers de l'emploi qui est un élément fort d'intégration sociétale.

La Haute Fonctionnaire en charge du Handicap et de l'Inclusion au sein du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) porte pleinement ce qui constitue le fondement de l'esprit agricole. Elle intervient le plus possible, avec constance, pour que les services ministériels et les organismes sous tutelle du Ministère continuent d'agir en faveur de la construction d'une société solidaire. Les axes d'action sont pluriels. Ils concernent par exemple les accessibilités physique, téléphonique et numérique qui facilitent l'accès des services du Ministère aux personnes en situation de handicap. Un effort important est également mené en faveur de la formation des étudiants handicapés (enseignement technique court et enseignement supérieur) car il est un préalable indispensable à l'emploi dans un monde agricole indissociable d'un environnement économique et social en constante mutation.

Une véritable dynamique d'inclusion est ainsi engagée par le MASA qui repose sur les notions essentielles de dialogue et d'attention aux autres. Sans prise en compte des relations humaines, il n'est pas de progrès possible. Nous devons apprendre à nous connaître pour nous accepter les uns les autres. Nous devons apprendre à travailler ensemble pour que la reconnaissance des personnes en situation de handicap agisse comme un moteur en faveur de toute la communauté de travail. »





THIERRY POUCH,
Chef du Service
des études
économiques et
de la prospective,
Chambres
d'Agriculture
France

Le visage de l'agriculture française continue d'évoluer.

Tous les dix ans, en France comme dans le reste de l'Union européenne, on évalue le nombre d'agriculteurs. En France, depuis les années 1970, l'érosion du nombre d'exploitations agricoles se poursuit. Les chiffres du Recensement

Agricole (RA, source Agreste) 2020, indiquent qu'il y a sur le territoire métropolitain, **389 800 exploitations agricoles**, contre 480 000 dix ans plus tôt. La baisse est moins prononcée entre 2010 et 2020 (-2,3%) que lors des recensements de 2000 et de 2010 (-3%). **À ce chiffre, il convient d'ajouter les 26 700 exploitations agricoles des départements d'Outre-Mer, ce qui porte le nombre total national à 416 500.**

Au gré des années, ce sont les éleveurs qui ont payé un lourd tribut à cette diminution du nombre d'exploitations agricoles. Le recul des exploitations spécialisées en productions animales s'élève à -5,7%, alors que celles à orientations végétales s'accroissent de +6,6%. Le recul est particulièrement prononcé en ovins et caprins, ainsi qu'en bovins lait et en bovins viande.

Moins nombreux, **les exploitants agricoles sont aussi plus âgés.** La moitié d'entre eux ont en effet plus de 55 ans. Pour ceux qui ont plus de 60 ans, un tiers d'entre eux déclare ne pas envisager de cesser leur activité.

L'une des principales contreparties de cette évolution réside dans la hausse de la **superficie moyenne des exploitations agricoles** en France métropolitaine. Elle se situait à 20 hectares en 1970, à 40 en 2000, et **atteint en 2020 70 hectares.** Il en découle que la taille économique des exploitations agricoles, mesurée par l'indicateur de Production brute standard (PBS, sorte de chiffre d'affaires de l'exploitation), s'accroît. Les grandes exploitations représentent désormais une exploitation sur cinq. Toutes les autres catégories enregistrent une diminution.

La transformation de l'agriculture française a également trait à l'augmentation du nombre de salariés permanents non familiaux. 21% du volume de travail (ETP) réalisés dans les exploitations sont dus au salariat permanent non familial (11% par une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle).

Moins nombreux, **les agriculteurs français sont aussi mieux qualifiés.** 55% d'entre eux détiennent en effet un diplôme supérieur ou égale au baccalauréat (ils n'étaient que 38% en 2010), et 27% déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur (17% dix ans plus tôt).

On observe également **une croissance du nombre des exploitations agricoles vendant en circuit court.** En 2020, la vente en circuit court touche près d'un quart des exploitations sur le territoire métropolitain (90 000 exploitations), allant jusqu'à la moitié pour celles qui sont en orientation agriculture biologique. L'essentiel concerne l'apiculture, l'horticulture, les fruits et les légumes, ainsi que la polyculture-polyélevage. Les ventes s'effectuent directement à la ferme pour 57 697 exploitations, sur un marché pour 4 900 d'entre elles, et en passant par un commerçant détaillant pour 4 116. »

Des opportunités d'emploi aujourd'hui et demain

Le secteur de l'agriculture qui comprend les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture, emploie 722 000 personnes en 2022¹ soit 2,5% de l'ensemble des personnes en emploi. Il s'agit d'une population majoritairement masculine (7 personnes sur 10) et relativement âgée (près d'une personne sur deux ayant 50 ans ou plus). Par ailleurs, 8,3% des actifs en emploi de l'agriculture sont pluriactifs et exercent donc une autre activité, salariée ou non.

Culture de céréales, de légumes, de fleurs, de la vigne, élevage d'animaux, entretien de la forêt, production de lait et d'alcool... les opportunités d'emploi sont nombreuses et variées.

Chaque année, **50 000 personnes sont recrutées** en lien avec l'agrandissement des exploitations, les contraintes sanitaires de plus en plus fortes et la mise aux normes des exploitations. Chaque année également, près de 12 000 emplois ne sont pas pourvus dans le secteur agricole concernant essentiellement des postes d'agent d'élevage, d'ouvrier agricole ou viticole, d'agent d'entretien d'espaces verts...

La famille de métiers « agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons » figure parmi les 15 où les déséquilibres sont les plus importants d'ici 2030 entre les besoins de recrutements liés aux nombreux départs en fin de carrière et le nombre de jeunes débutants².

Ces métiers se caractérisent par la maturité des personnels qui les occupent mais également par une faible attractivité pour les débutants : ils ne devraient pas avoir un vivier de recrutement suffisant pour compenser les départs des seniors. Si la faible attractivité de certains métiers, souvent peu qualifiés, pose la question de leurs conditions de travail

(pénibilité, non-durabilité de l'emploi) et de rémunération, ce sont aussi des métiers qui recrutent plus souvent des chômeurs et qui constituent des voies d'insertion pour les personnes en situation de handicap.

Pourquoi s'intéresser à ce secteur quand on est en situation de handicap ?

Raison n°1 : L'évolution des matériels utilisés, l'introduction de nouvelles technologies mais également les progrès réalisés en matière de sécurité et de conditions de travail rendent certains métiers et certains postes moins contraignants physiquement. Les robots agricoles sont par exemple de plus en plus utilisés dans les exploitations agricoles : ce sont des machines autonomes capables d'effectuer des tâches agricoles, telles que la traite des vaches, la récolte des fruits et légumes, ou encore le désherbage.

Raison n°2 : Le secteur agricole évolue et propose des emplois dans des métiers dont les contraintes physiques peuvent être moins fortes, notamment grâce à la mécanisation et permettent de valoriser une expérience acquise dans d'autres domaines. Ainsi les métiers de la vente, de la maintenance du matériel agricole ou du conditionnement peuvent être des pistes à envisager dans le cadre d'un reclassement professionnel.

Raison n°3 : Les entreprises et exploitations du secteur agricole sont, pour une majeure partie d'entre elles, à taille humaine et accordent une place importante aux valeurs de solidarité et de respect mutuel. Un contexte favorable pour démontrer ses capacités et son envie de travailler, bien loin des idées reçues sur le handicap.

Un besoin d'accompagnement dans les territoires au plus près des entreprises

De nombreux défis restent à surmonter parmi lesquels les préjugés sur les compétences des personnes en situation de handicap dans le milieu agricole, le manque d'information des personnes comme des employeurs ou encore des formations non adaptées.

Pour y répondre, l'Agefiph et l'opérateur de compétences OCAPAT ont conclu en janvier 2022 un partenariat afin d'informer et de sensibiliser celles et ceux en mesure de former et d'embaucher des travailleurs en situation de handicap pour les inciter à passer à l'action. Des axes de collaboration ont été définis autour de l'information et de la mobilisation des branches professionnelles, de l'accompagnement des entreprises ainsi que de l'alternance. Pour les secteurs couverts par OCAPAT, le taux de travailleurs handicapés en contrat en alternance est de 2,2%.



Quels sont les problèmes de santé déclarés dans l'agriculture³ ?

Avec près de 50 000 accidents du travail par an, soit 15% du total enregistré tous secteurs confondus, **l'agriculture est l'un des domaines d'activité où le handicap est le plus prégnant.**

18% des travailleurs du secteur de l'agriculture déclarent avoir été malades ou avoir eu des problèmes de santé au cours des 12 derniers mois. Pour 46% d'entre eux, le travail a causé ou aggravé ce problème de santé.

Dans 68% des cas, le problème de santé principal causé par le travail est très majoritairement d'origine osseuse, articulaire ou musculaire. Les travailleurs dans l'agriculture (ainsi que dans la construction) sont plus souvent exposés à la manipulation de charges lourdes (61% contre 31% pour l'ensemble des personnes en emploi) ainsi qu'aux positions fatigantes et douloureuses.

1 – Source Insee, enquête emploi 2022
2 – Projections France Stratégie/Dares
3 – Source Insee, enquête emploi 2020



FOCUS SUR MSA

Bilguissa BALDE, chargée de mission en prévention et désinsertion professionnelle et maintien en emploi

La Mutualité sociale agricole (MSA) est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles. Elle intervient notamment en matière de prévention des risques professionnels et assure le suivi individuel de l'état de santé des salariés agricoles.



La MSA est signataire de la convention nationale pluriannuelle multipartite⁴ de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap qui vise à renforcer les politiques et dispositifs de droits communs (en articulation avec les dispositifs spécifiques) en matière de formation, d'insertion et de maintien en emploi des travailleurs handicapés. La MSA utilise la force du guichet unique et capitalise sur son ancrage pluridisciplinaire en mobilisant son organisation (action sanitaire et sociale, contrôle médical et service de santé sécurité au travail) pour garantir un socle de qualité, performant et homogène sur tous les territoires.

Elle a pris l'engagement auprès des pouvoirs publics de déployer des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi (CPME) au sein de ses trente-cinq caisses, pour accompagner par une approche personnalisée les actifs agricoles en risque de désinsertion professionnelle, consécutivement à un problème de santé ou à un handicap.

Localement, les caisses de la MSA développent des partenariats avec des acteurs de l'emploi et peuvent coconstruire les actions se situant dans le cadre du parcours prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) de la MSA. À titre d'exemple, Cap emploi participe de manière pérenne à certaines CPME pour être au plus près des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Parallèlement, la MSA, s'engage depuis trente ans auprès des adultes en situation de handicap accompagnés au sein d'un établissement médico-social ou exerçant dans une entreprise adaptée. Elle a créé Solidel, une association nationale, dont l'objectif est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu rural. Solidel s'organise en réseau et développe une offre de services adaptée aux besoins spécifiques de ces publics et des professionnels encadrant qui les accompagnent dans leur parcours.

Pour en savoir plus :
www.msa.fr



4 – https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/convention_multipartite_2017-2020_-_16_11_2017.pdf

Solidel a par ailleurs été nommé lauréat de l'appel à projets innovation de l'Agefiph en 2022 pour son projet Sol'e-inclusion qui vise à :

- permettre aux personnes en situation de handicap psychique et / ou mental, et notamment à celles exerçant en ESAT / EA agricoles, en milieu rural, d'acquérir les compétences numériques essentielles à leur inclusion, à leur autonomie, à leur accès aux droits et à la diversification de leurs parcours professionnels ;
- permettre aux professionnels accompagnant ces publics d'acquérir les bonnes pratiques en matière de médiation numérique afin de favoriser l'inclusion de ces derniers, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

L'emploi des personnes en situation de handicap en milieu agricole, représente un enjeu majeur pour la MSA. Les actions et mesures pour soutenir les personnes dans leur démarche d'insertion ou de maintien en emploi, qu'elles soient impulsées par la caisse centrale MSA ou issues d'initiatives locales innovantes, visent à apporter une réponse personnalisée et adaptée aux situations des personnes rencontrées. Au même titre que la MSA est attentive à ses adhérents en situation de handicap, elle se préoccupe de ses collaborateurs et de l'adaptation de leur poste de travail.

Pour en savoir plus : solidel.fr



Encore PossibleS ! : une websérie sur le maintien en emploi

Projet porté par la MSA Poitou, lauréat 2020 de l'appel à projet innovation de l'Agefiph sur le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Une websérie de 9 épisodes qui, en partant de situations vécues et de témoignages, sensibilise et informe sur la thématique du maintien dans l'emploi, notamment dans le secteur agricole. Ce projet, développé dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, s'adresse aux salariés, aux employeurs et aux exploitants agricoles. L'objectif est de donner des clés pour prévenir la désinsertion professionnelle et sociale.

L'utilisation de la vidéo et la tonalité humoristique sont les composantes originales du projet qui permettent de mettre à disposition de l'information de manière simple et attractive.

Sur internet et à disposition des professionnels, cet outil est facilement accessible à tous.

Les thématiques abordées sont issues d'un questionnaire concret et approfondi mené auprès d'un groupe d'assurés actifs en arrêt de travail ou tout juste sortis d'arrêt de travail mais aussi d'employeurs dans la production agricole. Ces vidéos abordent les doutes, craintes, incertitudes, a priori rencontrés quand le problème de santé rejaillit sur le travail : isolement, perte de condition physique, tension économique, incompréhension des rouages administratifs...

Devant le succès du projet, une saison 2 est en cours de réalisation.

Pour en savoir plus : poitou.msa.fr
Encore PossibleS

2 AGRICULTURE, EMPLOI ET HANDICAP : PANORAMA EN CHIFFRES

Les personnes en emploi

(Enquête emploi 2022, source Insee, traitements Dares)

Les personnes handicapées sont présentes dans les métiers de l'agriculture et de la pêche dans des proportions proches de celles de l'ensemble des publics.

En 2022



2,2% des personnes handicapées

en emploi exercent une profession relevant de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture ou de travaux forestiers et ruraux (**2,4% pour l'ensemble des personnes en emploi**),

soit environ 25 000 personnes.

Parmi elles,

environ 60% sont agriculteurs exploitants et 40% sont ouvriers agricoles, des travaux forestiers, de la pêche et de l'aquaculture.



Les personnes handicapées représentent

3,7% de l'ensemble des personnes relevant de ces professions.

Les personnes en recherche d'emploi

(Pôle emploi, octobre 2023)

De nombreuses personnes handicapées recherchent un emploi dans le domaine de l'agriculture.

À fin octobre 2023

5,1% des demandeurs d'emploi handicapés

recherchent un emploi dans le domaine de l'agriculture⁵ (**4,5% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi**),

soit près de 24 000 personnes.

Top 3 des régions



*nombre de demandeurs d'emploi handicapés en recherche d'un emploi dans le domaine de l'agriculture



Il s'agit d'une population masculine à **plus de 80%**, âgée de 50 ans et plus dans **près de 50% des cas** et relativement peu diplômée (**80% ont un niveau infra bac**). Par ailleurs, près de **60% sont chômeurs de longue durée**⁶.

5 - Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux

6 - Inscription à Pôle emploi, en recherche d'emploi depuis plus d'un an

3 ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE SECTEUR AGRICOLE : DES ACTEURS ENGAGÉS À LEURS CÔTÉS



FOCUS SUR AgroParisTech

Hélène Bluteau, Directrice de l'évaluation et de la responsabilité sociétale et environnementale, Référénte Handicap

AgroParisTech place la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de son fonctionnement. L'Accompagnement du handicap y est inclus dans un volet égalité des chances.

L'école accompagne cette année près de 50 étudiants qui ont besoin d'un aménagement de scolarité ou d'examen.

Les troubles majoritaires sont les troubles de l'apprentissage, puis les troubles psychiques. Une minorité des étudiants disposent ou éprouvent le besoin d'une reconnaissance de leur situation de handicap par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Quelques étudiants ont besoin d'un plan d'accompagnement plus important. Par exemple, cette année :

- un apprenti ayant une maladie invalidante bénéficie d'un allongement et d'un allègement de scolarité,
- une étudiante mal voyante pourra réaliser un semestre en Erasmus grâce à l'adaptation de ses apprentissages.

Les aménagements identifiés sont financés par des subventions du ministère en charge de l'agriculture.

L'école s'appuie sur l'expertise du service handicap de l'université Paris-Saclay qui gère plus de 900 étudiants chaque année. En particulier, le partenariat de l'Université avec Atypie-Friendly a conduit à expérimenter du coaching pour accompagner des étudiants vivant avec un trouble du spectre de l'autisme.

Si les diagnostics et la mise en place des aménagements ont été les priorités ces deux dernières années, l'accompagnement vers l'emploi, individuel au regard de la diversité des projets métiers, devient un besoin que l'association étudiante d'AgroParisTech Handic'APT nous invite à traiter dès les prochaines semaines.

Pour en savoir plus :
www.agroparistech.fr/formation/apprentissage/accompagnement-handicap



FOCUS SUR UniLaSalle

Xavier Quernin, Délégué Handicap du groupe UniLaSalle, Coordinateur du Plaidoyer Institutionnel Handicap de la CGE7

Accompagner les étudiants en situation de handicap dans une formation d'ingénieur en agronomie nécessite une réflexion et une prise en compte globale du parcours. En effet, ce domaine d'étude mobilise différentes compétences dans différents contextes de formation : il est nécessaire de rendre accessibles, bien sûr, les cours et les examens, mais également les stages (dont les stages en exploitation agricole), les « écoles de terrain », la recherche en laboratoire, la mobilité internationale... L'accompagnement des étudiants dans ce cursus nécessite la mobilisation de toutes les équipes pédagogiques et de la créativité pour trouver les moyens de compensations en adéquation avec ces différents axes. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire apporte son soutien financier à la mise en place de ces différents aménagements.

De plus, les grandes écoles travaillent sur l'inclusivité des composantes « hors académiques » de l'expérience étudiante. Par exemple, la deuxième charte Handicap de la Conférence des Grandes Écoles demande la mise en place de référents handicap dans les associations étudiantes, afin de rendre accessible la vie sociale étudiante et de permettre à tout étudiant d'être membre actif de ces associations.

Le nombre et le taux d'étudiants en situation de handicap dans les formations d'ingénieur en agronomie sont en constante augmentation.

En 2023, 2,5% des étudiants de ces grandes écoles sont accompagnés par la mission handicap de leur établissement. Ce taux monte à plus de 7% pour certaines écoles.

Il est intéressant de constater que les modalités pédagogiques de ces filières, associant des apprentissages théoriques et de la pratique de terrain, correspondent davantage aux modes d'apprentissages de jeunes ayant certains troubles cognitifs spécifiques : des jeunes qui ont pu avoir de grandes difficultés de lecture jusqu'en CM2 terminent majors de leur promotion d'ingénieur !

Pour en savoir plus :
www.unilasalle.fr



7 – Conférence des Grandes Écoles

4 DES OUTILS POUR COMPENSER LE HANDICAP

A - L'étude ergonomique et les appuis spécifiques

L'étude ergonomique et les services d'appui spécifiques proposés par l'Agefiph, selon les troubles rencontrés par la personne (moteurs, visuels, auditifs, psychiques, cognitifs, mentaux...), visent à analyser la situation de travail et identifier les solutions permettant

l'adaptation du poste de travail en fonction de la situation de handicap de la personne concernée.

L'étude ergonomique ou le service d'appui spécifique sont mis en place dans le cadre du recrutement, du maintien dans l'emploi ou de l'évolution professionnelle d'une personne handicapée



VINCENT GUILLOUX,
Consultant,
Directeur Général
Adjoint Associé
Solutions Productives

Aménager des postes pour des personnes en situation de handicap dans le secteur agricole c'est possible !

Solutions Productives et son équipe de consultants ergonomes intervient pour le compte de l'Agefiph

dans le cadre des études ergonomiques de compensation du handicap notamment sur les quatre départements bretons.

Un travail d'analyse et de recherche de solutions

Sur prescription d'un Cap emploi ou de France Travail, nous analysons les situations handicapantes rencontrées par l'exploitant ou un salarié d'une entreprise agricole. Nous identifions également des solutions techniques ou organisationnelles qui permettent de compenser tout ou partie des difficultés auxquelles est confronté le ou la bénéficiaire.

Un travail partenarial

Sur l'année passée ce sont ainsi plus de 20 exploitants que nous avons accompagné dans une réflexion sur l'adaptation de leur situation de travail. Il s'agit d'un travail partenarial avec l'exploitant d'une part, pour lui permettre de prendre du recul sur ses difficultés, et d'autre part avec le Cap emploi, la MSA et son médecin du travail voire son service social. Le but de ce travail est d'explorer toutes les pistes de solutions possibles et de valider la faisabilité technique, organisationnelle et économique du projet.

Un projet techniquement et économiquement viable

Même si désormais de nombreuses innovations technologiques existent pour diminuer les contraintes du travail, il n'en reste pas moins nécessaire d'étudier le projet d'aménagement dans sa globalité et d'aider l'exploitant à identifier le juste nécessaire et les solutions adaptées à sa situation singulière pour lui permettre la poursuite de son activité dans des conditions satisfaisantes de santé et de rentabilité. »

Pour en savoir plus :
www.solutions-productives.com

En 2022, l'Agefiph a financé dans le secteur agricole :

- **115 études ergonomiques** pour un montant financier de **360 000 euros**,

- **188 prestations d'appuis spécifiques** pour un montant financier de **61 000 euros**.

B - L'aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées

L'Agefiph propose une aide financière pour la mise en œuvre de tous les moyens (techniques, humains ou organisationnels) permettant l'accès à l'emploi ou la sécurisation d'un parcours dans l'emploi par l'adaptation du poste de travail ou le financement d'équipements spécifiques.

Peuvent ainsi être pris en charge les frais liés à l'aménagement de poste de travail ou de télétravail, l'interprétariat, le tutorat, l'auxiliaire professionnel, la transcription braille, les logiciels spécifiques, etc.

L'aide de l'Agefiph vient en compensation du handicap et ne se substitue pas aux obligations légales de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail, d'accessibilité ou de mise aux normes d'hygiène et de sécurité. L'aide est ponctuelle. Si une aide pérenne est nécessaire, l'entreprise peut engager une démarche de reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) permettant de bénéficier d'une telle aide financière.

En 2022, l'Agefiph a versé **281 aides** à l'adaptation des situations de travail dans le secteur agricole pour un montant financier de près de **2,5 millions d'euros**.

C - La reconnaissance de lourdeur du handicap (RLH)

La reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une décision de nature administrative. L'Agefiph gère le dispositif pour le compte de l'État. La RLH ouvre des droits permettant l'attribution d'une aide financière (aide à l'emploi des travailleurs handicapés – AETH) dont l'objectif est de compenser financièrement les charges durables supportées par une entreprise du fait des conséquences du handicap d'une personne sur la tenue de son poste après mise en place de l'aménagement optimal de la situation de travail. Les droits sont ouverts pour une durée de trois ans (sauf cas particuliers) et l'aide est renouvelable.

À fin juin 2023, la RLH concerne **7 517 personnes handicapées** (droits ouverts) dont **31%** sont en emploi dans le secteur agricole.

Dans ce secteur, les bénéficiaires sont pour **les ¾ des travailleurs non-salariés**. Il s'agit d'hommes dans **80% des cas** avec généralement un handicap moteur (**45% des cas**) ou une maladie invalidante (**24% des cas**).



5 DES ACTIONS SOUTENUES PAR L'AGEFIPH ET SES PARTENAIRES



GREGORY DAUDE,
exploitant laitier
dans le Cantal

En Auvergne Rhône-Alpes, une exploitation laitière familiale adaptée au handicap

Victime d'un accident de moto, en 2004, à l'âge de 16 ans, j'ai dû renoncer au métier d'ébéniste car le lycée n'était pas accessible

en fauteuil roulant. Après des études dans l'industrie agro-alimentaire, je me rends compte que le travail en laboratoire d'analyse n'est pas pour moi. Je décide alors de rejoindre l'exploitation laitière familiale à Saint Flour, dans le Cantal. Suivi par Cap emploi et BGE⁸ Cantal, j'ai pu bénéficier d'aides financières de l'Agefiph.

Tout d'abord en 2013, au titre de l'aide à la création d'activité, lorsque je me suis associé avec ma mère, Solange, pour créer le GAEC⁹ du Chemin de l'Espoir. Pour pouvoir travailler sur l'exploitation de nombreux aménagements ont été nécessaires. Plusieurs d'entre eux ont été financés avec l'aide de l'Agefiph, notamment l'aménagement des bâtiments (quais de traite, tapis...), l'achat d'un quad, d'une dessileuse, l'aménagement du véhicule professionnel, l'achat d'un fauteuil roulant ainsi que l'installation d'hayons élévateurs sur les 3 tracteurs de l'exploitation. Et, depuis 2017, je bénéficie également de l'aide liée à la reconnaissance de la lourdeur du handicap versée par l'Agefiph.

Grâce à ces aménagements je suis autonome sur l'exploitation, à l'exception de l'attelage et du dételage des outils agricoles sur lesquels j'ai encore besoin d'aide, aide dispensée, entre autres, par mon frère William qui nous a rejoint sur l'exploitation. En 2015, nous avons installé un atelier de transformation à la ferme, pour changer une partie de la production laitière en glaces artisanales. Les recettes sont confectionnées par ma mère et les glaces sont vendus à la ferme ou en circuit court. Nous proposons également aux clients locaux ou aux touristes, une visite de l'atelier de transformation. Le parcours est aux normes obligatoires d'accessibilité. »



8 – Conseil, gestion et création d'entreprise

9 – Groupement agricole d'exploitation en commun



En région PACA, des acteurs spécialisés pour que le parcours de chaque salarié soit une réussite collective

RAMIRO CARVALHO,
59 ans, ouvrier
forestier au sein de
l'entreprise EDEA
depuis 1992.

En 2019, j'ai eu un accident du travail sur ma main dominante. Je suis resté un peu plus d'un an en arrêt de travail. J'ai obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et cela m'a

bien aidé. J'ai eu très peur de perdre ma main mais aussi mon travail, car un ouvrier forestier a besoin de ses mains pour travailler.

À ma reprise, mon employeur m'a rassuré et m'a affecté temporairement sur des petits travaux avec l'aide d'un apprenti. Quand j'ai rencontré le médecin du travail, il a mis des restrictions sur des tâches pour éviter une aggravation sur ma main. Mon employeur et moi avons été accompagnés dans la recherche et la mise en œuvre de solution d'aménagement avec le soutien du médecin du travail et de Cap emploi 13. J'ai pu conserver mon travail. Cap emploi 13 a d'abord sollicité un ergonome de l'Agefiph pour trouver des outils pour me faciliter les tâches comme une débroussailleuse plus légère et moins vibrante, un séateur électrique sans fil avec harnais, un chariot diable, une boule au volant pour conduire le véhicule de chantier. Je suis aussi aidé par un collègue pour les activités qui nécessitent de porter du poids comme le débroussaillage, l'approvisionnement de chantiers, et sur certains travaux forestiers et paysagers.

Malgré tous ces aménagements, je suis moins efficace, moins rapide et moins productif. **Cap emploi 13 a aidé mon employeur à obtenir la reconnaissance de la lourdeur du handicap délivrée par l'Agefiph pour couvrir ma diminution de productivité.**

Je ne savais pas que tout ça existait ! Aujourd'hui, je suis toujours au sein de mon entreprise et je vais y rester encore quelque temps et ce, jusqu'à la retraite !

Le mot de Cap emploi

« Tous les ingrédients pour un maintien dans l'emploi réussi étaient réunis. Un employeur sensibilisé et impliqué au handicap au travail, un salarié acteur de son parcours, un médecin du travail associé... Ingrédients indispensables à la démarche concertée pour une solution partagée ! »

Le mot de l'employeur

« EDEA est une entreprise d'aménagement extérieur qui existe depuis 44 ans. Plusieurs générations se côtoient au sein de nos équipes. La transmission des compétences, l'entraide, le travail d'équipe, le sens d'un travail bien fait sont des valeurs qui sont partagées de tous. Nous avons à cœur d'accompagner nos salariés pour que chacun se sente utile. Grâce à l'accompagnement de Cap emploi 13, nous avons pu trouver non pas une mais plusieurs solutions. Mettre en place un comité de pilotage pluridisciplinaire (Cap emploi 13, Agefiph, la direction, la DRH, le responsable QHSE¹⁰, le médecin du travail, l'ergonome) nous a permis de faire face à une situation très complexe. **Un conseil que je donnerais à une entreprise confrontée à une problématique similaire ? S'ouvrir à des nouvelles méthodes et se tourner vers des acteurs spécialisés pour que le parcours de chaque salarié soit une réussite collective.** »

10 – Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement

En Bretagne, un projet pour favoriser l'inclusion en agriculture des personnes en situation de handicap : « Handi - CAP vers l'agriculture ! »

Ce projet partenarial, soutenu par l'Agefiph, est porté par la chambre régionale d'agriculture de Bretagne et est parrainé par Jérémie Boroy, président du conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

L'objectif est de communiquer davantage et de sensibiliser sur le handicap en agriculture pour montrer qu'exercer le métier d'agriculteur est possible et qu'il existe des accompagnements, des aménagements et des soutiens financiers. Les compensations techniques, humaines et organisationnelles permettent aujourd'hui de créer de véritables opportunités d'insertion ou de maintien en emploi pour les personnes en situation de handicap dans le secteur agricole.

Le projet vise à déconstruire les stéréotypes liés aux handicaps en général et en agriculture en particulier. Il comprend notamment un recueil de témoignages (dont celui de Marion en page suivante) et de fiches pratiques, une exposition photo itinérante avec des portraits d'hommes et de femmes en situation de handicap ainsi qu'une mallette pédagogique avec des outils et supports pour s'informer sur le handicap, les démarches et les accompagnements possibles.

Pour en savoir plus :
bretagne.chambres-agriculture.fr/mes-projets/mon-entreprise/organisation-du-travail/handicap-et-agriculture/



MARION,
exploitante agricole
dans les Côtes d'Armor

Marion rêve, depuis toute petite, de devenir agricultrice. Elle est aveugle d'un œil, l'autre ne voyant qu'à 1/10.

« Avec ce handicap de naissance, au départ je pensais mon rêve impossible à réaliser.

Alors, au moment de faire des études, j'ai opté pour un master en géographie autour de thématiques de terroir ». Une fois son Master réussi, Marion a ressenti l'envie de "partir un an à l'aventure" plutôt que de chercher immédiatement un emploi. L'aventure prit la forme du woofing¹¹, dans différentes fermes de France. Une façon d'expérimenter le terrain de ses rêves en y exerçant comme bénévole, notamment à Bréhat dans la ferme de François, son futur conjoint.

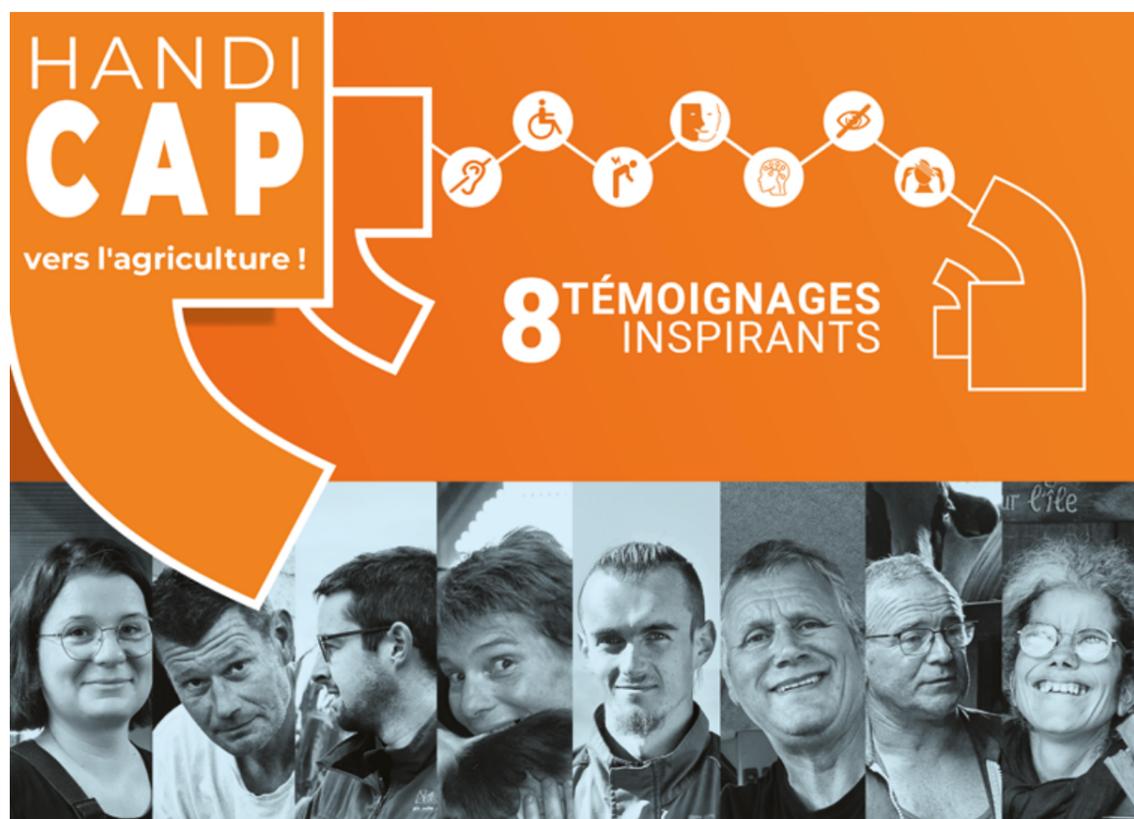
À la retraite de François, Marion a repris l'exploitation avec deux autres femmes. Le changement de statut de Marion a nécessité une nouvelle instruction par l'Agefiph relative au maintien de la RLH. En lien avec la médecine du travail et avec l'appui d'un conseiller Cap emploi, une étude fût alors mobilisée. « Une ergonome m'a suivie 3 demi-journées pour voir comment je m'y prenais dans mon travail. J'ai aussi fait des tests de vision afin de vérifier que je voyais assez pour faire le métier mais que je n'avais quand même besoin d'une aide ».

Des adaptations du poste de travail avec un clavier agrandi et des solutions d'éclairage adapté furent recommandées et financées par l'Agefiph.

Alors, 15 ans après ses débuts, si Marion avait un conseil, ce serait « si tu as la volonté, fais tes preuves, pour prendre confiance. Oui, c'est difficile de trouver du travail en ayant un handicap. J'ai trouvé ma porte d'entrée pour me tester sur le terrain sans ressentir trop de pression. Petit à petit, je me suis rassurée, ce qui m'a permis de me dépasser. »



11 – WWOOFing (World-Wide Opportunities on Organic Farms) : permet aux personnes qui le souhaitent de découvrir des techniques relatives à l'agriculture biologique. Il s'agit d'une pratique permettant de s'enrichir en rapports humains et de découvrir un autre mode de vie alternatif.





Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur [agefiph.fr/centre-de-ressources](https://www.agefiph.fr/centre-de-ressources)

Directeur de la publication : Didier Eyssartier

Rédacteur en chef : Véronique Bustreel

Coordination/Rédaction : Arnaud Lenoir

Mise en page : Agence In medias res

Crédits photo : iStock

février 2024